



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture
Office de l'économie animale

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft
Amt für Viehwirtschaft



Gestion administrative des exploitations d'estivage

L'économie alpestre est une activité importante pour l'agriculture du canton : 550 alpages plus de 100'000 ha exploités, 28'000 UGB concernés, 1/3 du lait total y est produit et dans la plupart des alpages transformés en fromage. Plus de 14 mios de francs de paiements directs y sont octroyés. De plus, l'association « montagne-paysage-alpage-tradition » est un important vecteur d'image pour le tourisme de notre canton.

Par définition l'estivage est une activité saisonnière (en Valais, la période d'alpage dure env. 100 jours. Malgré cela, la vie sur les alpages est soumise à de nombreuses contraintes administratives et bureaucratiques. Le respect des normes d'exploitation et des conditions pour l'octroi des paiements directs exigent une attention de tous les instants. Et souvent les alpages ne sont pas équipés d'un bureau pour organiser de manière systématique la « paperasse » : les documents ne sont pas détenus au même endroit et par la même personne ; plusieurs intervenants effectuent le travail administratif : fromager, responsable d'exploitation, propriétaires.

L'office de l'économie animale, en collaboration avec la formation continue du SCA propose aux exploitants, chefs d'équipe et membres de comités d'alpage en février-mars 2016 un cours d'une journée. Lors de cette rencontre les thématiques suivantes seront abordées :

- Classeur d'étable : liste des détenteurs de bétail, liste du bétail, BDTA, inséminations, traitements vétérinaires.
- Classeur de fabrication : suivi de fabrication, autocontrôle, contrôles externes
- Classeur de contrôle : Périmètre de l'alpage et secteurs particuliers, contrôle production primaire et contrôle paiements directs.
- Classeur administration générale : contrat de bail, contrats de travail, comptabilité, décompte salaire.

Pour chacun des classeurs, des documents types seront remis aux participants.

Suivant le succès rencontré et les attentes des participants, tel ou tel chapitre (ou classeur) pourra faire l'objet d'une journée de formation et d'échange lors d'un prochain hiver de formation.

En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter votre conseiller agricole ou les responsables de la formation continue

- Tél. 027 606 76 00
- Mail : sca-formcont@admin.vs.ch
- Plateforme informatique : www.vs.ch/sca-formcont